AVIS DE CONCOURS – 1% ARTISTIQUE

Centre Médico-Social de KAMERE

Aux artistes plasticiens

La province Sud lance un appel à projets artistiques, pour la réalisation d'œuvres d'art. Ce dispositif entre dans le cadre de la délibération N° 3992/APS du 28 septembre 1992. Après sélection et réalisation, les œuvres seront installées dans des espaces extérieurs et intérieurs des bâtiments du CMS de Kaméré, situés à Kaméré, 128 route de la Baie des Dames. Selon les lots, elles devront être exécutées en relation avec les thèmes proposés.

N° DE LOT	THEMES	TYPE D'OEUVRE	COÛT OEUVRES
Lot 1	Etre bien dans mon quartier	Photographies (20) sur alucobond - 80x60 cm	500 000 F
Lot 2	Etre ensemble	Une œuvre ludique et interactive - en extérieur	400 000 F
Lot 3	Etre en santé	Une œuvre ludique et interactive - en intérieur	100 000 F
		Total	**1 000 000 F**

Nota : les montants sont TTC et comprennent le transport et l'installation.
Les dossiers de chaque lot sont téléchargeables sur le site de la province Sud.
Des notices spécifiques sont associées à chaque lot.

Visite préalable sur site

Une visite sur site sera organisée le **30 juillet 2021** à 9h00 précise au CMS de Kaméré.
Aucune autre visite ne sera organisée. Nous recommandons aux artistes intéressés d'être présents ou à défaut de se faire représenter par une personne mandatée.

Vous voudrez bien confirmer votre présence auprès de la direction de la culture, jeunesse et sports de la province Sud - Anne-Christine Franceschetti
Tel : 20 48 08
Courriel : anne-christine.franceschetti@province-sud.nc

AVIS DE CONCOURS – 1% ARTISTIQUE

Informations et candidatures :

Matériaux et traitements

Aucun matériau n'est privilégié à la condition qu'il soit pérenne et/ou traité pour résister aux conditions environnementales extérieures, notamment pour le lot 2. Les bois doivent recevoir un traitement antifongique et anti infestation. Les fiches techniques des produits de traitement doivent être fournies.

Critères et modalités d'examen des propositions

Une commission examinera les projets selon les critères suivants :

- Esthétique ;
- Cohérence du projet par rapport au thème;
- Pérennité des matériaux et sécurisation des publics ;
- Coût du projet transport et installation compris.

Candidatures

- Sont autorisés à concourir les artistes ou designers ainsi que les personnes morales (Association ou entreprises), agissant seuls ou en groupement.
- Un dossier complet sera remis. Il devra démontrer les compétences artistiques, techniques et professionnelles du (de la) candidat (e).

Calendrier

Dépôt des candidatures :

Les dossiers devront être déposés ou envoyés au plus tard le **20 août 2021**. Aucun dossier arrivé hors délai ne sera retenu.
Ils seront adressés sous pli cacheté portant la mention « 1% artistique ».
Par voie postale (Le cachet de l'OPT fera foi) ou à déposer à :

AVIS DE CONCOURS – 1% ARTISTIQUE

Centre administratif de la province Sud (CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle – 98800 Nouméa

Résultats de la consultation :

L'annonce des résultats de la consultation est prévue le **13 septembre 2021**.
Pour les lauréats (es), une convention sera signée entre les deux parties, avant tout début de réalisation.

Phases :

- Phase de réalisation des œuvres : du **27 septembre au 22 octobre 2021** ;
- Phase d'installation des œuvres, du **25 octobre au 29 octobre 2021**.

Les dossiers

- Soit sur papier : au format A4 ou A3 relié
- Soit sur support numérique

1/ Dossier candidat

- Votre état civil complet (Nom Prénom – Date et lieu de naissance). Vos coordonnées : Adresse – tél et adresse courriel – Site internet éventuel ;
- Une copie d'une pièce d'identité ;
- Un RIB ;
- Une copie Ridet et de la carte Cafat (Ruamm) ;
- Une attestation d'assurance RC professionnelle ;
- Un justificatif de résidence (Quittance d'eau ou d'électricité).

2/ Dossier artistique

- Une biographie complète et actualisée ;
- Une liste de vos principales expositions et projets, individuels ou collectifs ;
- Un dossier images de vos œuvres avec légendes (Titre - Date – technique – format) ;
- S'l y a lieu, expériences en travaux monumentaux et réalisations dans le cadre du 1% artistique ;
- Une note d'intention synthétique décrivant avec précision :

AVIS DE CONCOURS – 1% ARTISTIQUE

- Le titre de l'œuvre. Le concept proposé et sa pertinence par rapport au thème. Les techniques, les matériaux et leur fiabilité (pérennité et entretien).
- Un engagement sur la durée de réalisation, installation comprise, conforme aux dates prévues.

- Des informations sur l'ancrage, la stabilité de l'œuvre, ou l'accrochage ;
- Une ou plusieurs représentations de l'œuvre en couleur, sous plusieurs angles (Croquis – esquisse ou maquette 3D) comprenant des cotes précises – Hauteur / Longueur / Largeur/ Profondeur), ainsi qu'une évaluation du poids final de l'œuvre ;
- Un devis détaillé : de la création à l'installation. Il devra inclure le transport des œuvres, des matériaux, ainsi que tous les aménagements ou modifications nécessaires à la mise en place de l'œuvre.
- Les fiches descriptives et techniques des matériaux utilisés ;
- Pour l'ensemble des lots, les esquisses, projections graphiques et descriptions, doivent représenter le plus fidèlement possible la réalisation éventuelle finale.

Pour les personnes morales :

- Un récépissé de déclaration ou une copie de la publication au Journal officiel pour les associations ;
- Un avis d'identification RIDET ou un extrait du registre du commerce et des sociétés (KBIS).

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud :
Anne-Christine Franceschetti
Tel : 20 48 08
Courriel : dcjs.contact@province-sud.nc